



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY SESSION 2026

Concours : **CAPES externe public et CAFEP-CAPES privé Bac+3**

Section : langues régionales : basque

Rapport de jury présenté par :

Ur APALATEGUI
Professeur des Universités
Président du jury

Table des matières

Concours : CAPES externe public et CAFEP-CAPES privé Bac+3 Langues régionales : basque.....	1
Table des matières	2
INTRODUCTION	3
Statistiques des épreuves d'admissibilité	3
Statistiques des épreuves d'admission.....	3
EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE	4
Première épreuve écrite d'admissibilité :	4
Deuxième épreuve d'admissibilité	7
Traduction (10 points)	7
Analyse des faits de langue (10 points)	9
Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle.....	11
Option espagnol.....	11
Option anglais	12
EPREUVES ORALES D'ADMISSION	15
Première épreuve d'admission : exposé et échange avec le jury	15
Seconde épreuve d'admission : entretien avec le jury	18

LES RAPPORTS DE JURY SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY

INTRODUCTION

Au cours de cette session 2026 du concours externe Bac + 3 du CAPES et du CAFEP-CAPES de langues régionales : basque, 4 postes et contrats ont été offerts : 3 postes pour le CAPES (public) et 1 contrat pour le CAFEP (privé).

Sur les 11 inscrits au CAPES/CAFEP (7 et 4 respectivement), 9 candidats se sont effectivement présentés aux épreuves d'admissibilité. Sur ces 9, 8 avaient choisi l'option espagnol (6 dans le public, 2 dans le privé). Le neuvième avait choisi l'option anglais (public).

Statistiques des épreuves d'admissibilité

Des neuf candidats ayant participé aux épreuves d'admissibilité seuls 8 ont été retenus pour les épreuves d'admission, 6 pour le CAPES et 2 pour le CAFEP. Le seuil d'admissibilité a été fixé à 08,07/20 dans le concours public et pour le privé à 11,75/20.

Statistiques des épreuves d'admission

Sur les 8 candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites 7 se sont présentés aux épreuves orales, le huitième ayant renoncé dans l'intervalle. Trois ont été admis au CAPES externe public avec un seuil d'admission fixé à 149/240 (soit 10,64/20). Un candidat a été admis au CAFEP avec un seuil d'admission fixé à 185,7/240 (soit 13,26/20) et un candidat a été inscrit sur la liste complémentaire avec un seuil d'admission fixé à 175/240 (soit 12,5/20).

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Première épreuve écrite d'admissibilité :

Durée : 4 heures.

Coefficient 2

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

L'épreuve consiste en une composition en langue régionale à partir d'un sujet s'appuyant sur un dossier constitué de documents de nature variée. L'épreuve porte sur une question inscrite au programme.

Elle vise à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. Elle permet d'évaluer la maîtrise de la langue et la connaissance des cultures de l'aire linguistique concernée.

Le dossier était composé de quatre documents reliés par une thématique commune en lien avec aussi bien l'aspect littéraire du programme du CAPES (l'œuvre de Bernardo Atxaga *Obabakoak*, 1988) qu'avec l'aspect civilisationnel (l'émigration des Basques vers les Amériques (1830-1930) : causes, organisation, empreintes). Un point précis était mis en relief par le sujet, la question du retour de ces émigrés et de leur impact sur la société basque une fois revenus de leur séjour outre-atlantique.

Les documents soumis à l'étude des candidats étaient les suivants :

1-Bernardo Atxaga, *Obabakoak*, Donostia, Erein, 1988, p. 354-357.

2-Poème « Pattin dirudun ez fededun » de Gratien Adema, *Artzain beltzaren neurtitzak*, Bilbao, Euskaltzaindia, 2008, p. 75-78.

3-Jean-Pierre Iratchet, Antton, Etor, Donostia, 1990, p. (roman paru sous la forme d'un feuilleton durant l'année 1946 dans la revue hebdomadaire *Herria*, à Bayonne).

4-"Amurrioko indianoak", <https://www.amurrioturismo.com/indianoak-amurriko> (résumé en ligne d'un article paru en 2008 dans le n°35 de la revue ethnographique de la ville d'Amurrio *Aztarnak*).

Il est à noter que, bien qu'en lien évident avec le point de civilisation précédemment évoqué, trois des documents étaient des textes littéraires et que la consigne accompagnant le dossier invitait les candidats à ne pas oublier de prendre en compte la dimension littéraire des trois premiers documents. Le sujet faisait ainsi appel à des compétences diverses qu'il s'agissait de croiser et interdisait donc une lecture purement documentaire des textes proposés.

Les candidats doivent présenter et contextualiser précisément les documents soumis à leur attention dans le corps de la composition, même brièvement. Pour cela des savoirs précis sont requis (sources, chronologie, contexte de production ou de publication, etc.).

Il est important de construire une réflexion structurée, suivant la méthodologie de l'exercice, c'est-à-dire fondée sur une problématique et suivant un plan en deux ou trois parties permettant de questionner le dossier de façon pertinente.

En l'occurrence la lecture des quatre documents constituant le dossier permet de voir que la question centrale et problématique relative au retour des émigrés basques est celle de leur influence, positive ou négative, sur la société basque de l'époque, mais aussi à plus long terme, jusque dans notre présent historique. Il s'agit donc d'un vrai débat qui agite la société basque durant des décennies et qui fluctue selon la période ou selon les apports des émigrés eux-mêmes.

Il paraissait nécessaire, partant, de produire un plan qui permette de saisir la complexité du débat sociétal tout en tenant compte de l'évolution de la nature des supports de réflexion par l'entremise desquels le

débat a eu lieu (poème présenté lors des jeux floraux, passage d'un roman-feuilleton publié après-la seconde Guerre Mondiale dans un hebdomadaire catholique, roman post-moderne sous influence du réalisme magique sud-américain de la fin des années 80, ou article paru dans une revue d'ethnographie locale dans la première décennie des années 2000).

Une première partie pouvait s'appuyer principalement sur le poème de Gratien Adéma « Zaldubi » et le roman-feuilleton de Jean-Pierre Iratchet lesquels, bien que ressortissant à des genres littéraires différents, partageaient la même volonté polémique d'influencer directement la société basque dans laquelle ils avaient été publiés. Il s'agit de textes littéraires de « combat » par le truchement desquels les auteurs essayent de peser sur le débat sociétal en présentant des intrigues et des personnages qui sont moralement jugés (positivement pour l' « américain » du roman et négativement pour celui du poème). Le fait que les deux auteurs, par-delà les décennies qui les séparent, soient des hommes d'église explique aussi bien leur audace moralisatrice que la nature littéraire des textes qu'ils produisent. Il faut bien entendu évoquer ici la place des Jeux Floraux dans la vie littéraire basque de la seconde moitié du XIXe siècle et mentionner que le thème des émigrés vers les Amériques a été proposé à plusieurs reprises aux participants par les organisateurs, témoignant ainsi de la préoccupation autour du sujet. Ces poèmes sont conçus et écrits pour être immédiatement incorporés à la tradition orale populaire. Il faut aussi parler de la place de la revue hebdomadaire *Herria* dans la société bascophone de l'immédiate après-guerre (II GM). Il s'agit d'un organe de presse qui constitue à l'époque le principal canal médiatique de l'orthodoxie idéologique basque (catholique, traditionnaliste et désormais ralliée à la République).

D'un point de vue civilisationnel, comment ne pas mentionner l'évolution du contexte sociétal entre les dates de publication des deux textes susmentionnés ? Le poème présenté au concours se situe à un moment où la société du Pays basque semble se vider de sa jeunesse et il s'agit de stigmatiser l'impact négatif des émigrés revenus au pays afin de contrer la séduction redoutable exercée par les agents de l'émigration sur la société basque de ces décennies. Le roman-feuilleton s'inscrit lui dans un tout autre contexte historique, celui de la fin des années 40 du XX^e siècle, moment de crise d'identité de la société rurale traditionnelle du Pays basque nord. Le roman constitue à la fois un chant du cygne de l'idylle régionaliste basque (au sens bakhtinien du terme) et un dernier baroud d'honneur, dans lequel la crise du modèle sociétal traditionnel rejoint celle du modèle littéraire. Le roman moderne attend d'éclorre au tournant... Dans ce texte le personnage de l'émigré revenu enrichi est présenté sous un jour positif comme le gardien des valeurs ancestrales face à sa fiancée (restée à l'attendre au pays) qui symbolise la manière dont une partie de la société basque se laisse inexorablement séduire par la ville (Bayonne) et sa vie moderne débasquée et déchristianisée.

La seconde partie pouvait s'attacher à mettre en regard les deux autres documents, bien moins polémiques et attachés à jeter un regard dépassionné, voire scientifique, sur le sujet. Bien que différents en apparence (un roman littérairement ambitieux et un modeste article d'ethnographie locale), de nombreux ponts pouvaient relier les deux textes. D'une part, *Obabakoak* est une œuvre littéraire extrêmement hybride (mêlant roman, nouvelles et essai...) dont une des composantes est la réflexion anthropologique fondée notamment sur l'observation ethnographique directe, réelle ou fictionnelle. D'autre part, dans les deux cas la lecture du passé est faite avec une absence de passion quasi scientifique. *Obabakoak* est entre autres une réflexion sur un lieu circonscrit (le village fictif d'Obaba, représentant la ruralité traditionnelle basque du passé) et sa diachronie sociétale dans laquelle la figure de l'émigré prend une place particulière. Le roman se veut un dialogue réflexif avec le passé de la société basque et il n'est pas exclu que l'auteur, Bernardo Atxaga, se perçoive symboliquement lui-même comme un émigré « littéraire » de retour au pays après avoir séjourné au centre de la « République mondiale des lettres » et apportant la modernité littéraire à son pays natal, causant potentiellement un déséquilibre. La figure sociale de l'émigré est interrogée dans le passage ici sélectionné, et l'auteur, à travers la voix des différents personnages participant à la discussion, propose une réflexion ouverte et dialogique (plusieurs hypothèses et interprétations sont présentées successivement) et se garde de bien de trancher ou de juger moralement l'émigré ou son impact. L'article d'ethnographie, quant à lui, présente des exemples concrets accompagnés de photographies illustrant l'apport concret fait par les émigrés dans un village de la province d'Alava (Amurrio) : architecture, consolidation des infrastructures du village, dons à l'église, etc. La visée est ici informative et il s'agit pour l'auteur de faire connaître aux lecteurs locaux de la revue l'origine de certaines maisons du village et

l'histoire des familles les ayant construites au retour de leur émigration. Il s'agit d'une démarche de patrimonialisation de l'histoire de l'émigration basque vers les Amériques sans volonté polémique aucune. Certains détails ou motifs thématiques se retrouvent dans les deux documents (le roman et l'article), comme l'aspect des maisons, la présence des arbres exotiques -magnolias, palmiers– dans leurs jardins, etc.

Le dossier était apparemment formellement et idéologiquement hétérogène, et offrait pourtant une vue cohérente et complexe de l'évolution de la perception littéraire et scientifique de l'impact de émigrés enrichis revenus au Pays. Il fallait combiner les approches (littéraire et historique, idéologique et ethnographique) afin de bâtir une analyse ordonnée et permettant de saisir la richesse du dossier soumis à la sagacité des candidats.

Les copies produites par les huit candidats ayant remis leur travail sont globalement satisfaisantes. En effet, on y constate une assez bonne maîtrise de l'exercice (d'un point de vue méthodologique) et une qualité de rédaction en langue basque digne du niveau requis. Cela dit, quelques faiblesses récurrentes sont à signaler.

D'une part, la tendance à se limiter à la présentation/contextualisation des documents du dossier, en négligeant la partie dévolue à l'analyse et à la mise en regard. Disons-le, la profondeur et la finesse de l'analyse constitue la substantifique moelle de l'exercice et non un simple accessoire ornemental. La présentation et la contextualisation des documents, aussi détaillées et justes soient-elles, ne sont que la préparation du terrain pour l'analyse, véritable morceau de bravoure de la composition.

D'autre part, les candidats ne prennent pas suffisamment le temps de descendre jusqu'à la micro-analyse. Les documents sont survolés, avec parfois de beaux panoramiques offerts aux examinateurs, mais on ne sent pas le corps à corps avec la matière textuelle ou visuelle des documents.

Enfin, dans le prolongement des deux précédentes critiques, la consigne précisait qu'il fallait absolument intégrer à l'analyse la dimension littéraire des documents. Or, une seule copie l'a fait avec sérieux, les autres s'étant le plus souvent limités à l'examen du contenu historique, documentaire ou émotionnel des textes. Lorsque l'on a à faire à des textes de nature littéraire, la moindre des choses est de prêter quelque attention à leur littérarité.

Nous recommandons donc aux futurs candidats d'approfondir leur culture littéraire basque. Il faut que les candidats soient des lecteurs réguliers aussi bien des classiques que des auteurs actuels de la littérature basque. Un professeur certifié se doit d'être en possession d'une certaine connaissance de la littérature produite dans sa langue et être capable de mettre les textes en perspective et de les analyser également d'un strict point de vue littéraire.

Deuxième épreuve d'admissibilité

Durée : 4 heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie compte pour 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Lors de la session 2026 du CAPES à Bac +3, la deuxième épreuve d'admissibilité a été mise en œuvre pour la première fois. Celle-ci comporte deux parties. La première partie est constituée d'un thème et d'une version. La seconde partie porte sur une analyse critique des faits de langue à rédiger en français. L'épreuve vise à apprécier la maîtrise des deux systèmes linguistiques et le passage de l'un à l'autre. Chaque partie est notée sur 10 points.

Traduction (10 points)

La première partie de l'épreuve, correspondant au thème et à la version, a, dans l'ensemble, été bien réussie par les candidats. Les notes allaient de 2/10 à 7,5/10, pour une moyenne de 4,75/10.

Thème

Le texte retenu pour le thème était un extrait du roman *Les Faux-Monnayeurs* d'André Gide (1925). Il présentait peu de difficultés particulières, à l'exception d'une proposition complexe en ouverture du texte. Dans certaines copies, le jury a apprécié l'effort des candidats pour s'affranchir du texte source et proposer une traduction idiomatique et fonctionnelle. D'autres, en revanche, ont fourni des traductions trop littérales. Le jury rappelle qu'une traduction doit pouvoir être lue et comprise de manière autonome, sans qu'il soit nécessaire de se référer au texte original.

Au-delà des difficultés liées aux techniques de traduction, le jury a constaté d'importantes lacunes linguistiques, imputables à une maîtrise insuffisante du basque et/ou du français. Il rappelle aux futurs candidats que cette épreuve de traduction vise à évaluer leur connaissance et leur maîtrise de ces deux langues. Si certaines erreurs résultaient d'une compréhension imparfaite du texte source, de nombreuses incorrections grammaticales, qui ne devraient pas apparaître dans des copies de niveau CAPES, ont également été relevées. Le jury a notamment observé des difficultés concernant l'ordre des constituants, l'emploi des auxiliaires, ainsi que la traduction des temps verbaux.

Plus particulièrement, le jury a relevé plusieurs erreurs récurrentes dans les copies. Au niveau lexical :

- Des hésitations orthographiques, notamment des confusions entre les graphèmes <s> et <x> dans plusieurs copies (sarmanta).
- *au bras* se traduit par *besoz besoz*. La majorité des candidats ont traduit l'expression par *besoetan* ou *besoan* qui signifient 'dans les bras' et 'dans le bras', respectivement.
- Comme conséquence de traductions trop littérales, le jury a relevé de nombreux faux-sens dans les copies, notamment, *retrouver* traduit par *berriz atzeman*, au lieu de *ikus*, et *se glisser* par *irristatu* au lieu de *kokatu*. De même des contre-sens ont été relevés, tels que *allure* traduit par *itxura* et au lieu de *abiadura* (dans le texte, *allure* traduisait 'aspect' et non pas 'vitesse').

Sur le plan de la morphosyntaxe :

- Omission du -a organique avec ***aitzakirekin* au lieu de *aitzakiarekin*. Le jury rappelle que le suffixe est *-keria* et non pas *-keri* (*zozokeria*, *haurkeria*...).
- Le suffixe d'inessif des substantifs terminés par une consonne en -an au lieu de -ean : ***lurran* au lieu de *lurrean*.
- Confusion entre *zer/zein* : **zein aitzakirekin joan harengana* > *zer aitzakiarekin*.
- Confusion entre *hainbeste* et *hain* : ***hainbeste gazte* au lieu de *hain gazte*. *Hainbeste* s'emploie avec des noms quantifiables, et *hain* avec des noms non quantifiables.
- La première phrase doit se traduire par *eguzkiak iratzarri zuen Bernard* et non pas *eguzkiak Bernard iratzarri zuen*, car il s'agit d'une structure focale dans laquelle l'élément mis en relief est *le soleil*. En basque, l'élément focalisé se place toujours avant le verbe.

Voici la traduction proposée par le jury :

Eguzkiak iratzarri zuen Bernard. Jarria zen alkitik altxatu zen buruko min dorpe batekin. Goizeko indarra galdua zuen. Bakar-bakarrik sentitzen zen, eta bihotza halako sentimendu mingots batek hanpatua, zeina ez baitzuen tristezia deitu nahi, baina bizkitartean, begiak malkoz betetzen baitzizkion. Zer egin ? Eta nora joan ? Saint-Lazare geltokira joan bazen, preseski Olivier joan beharra zen tenorean, asmo zehatzik gabe izan zen, eta bere laguna ikusteko gogoz, besterik ez. Goizean bat-batean joan izana leporatzen zion bere buruari: Olivier mindu bide zuen. Ez ote zen Bernard-ek munduan gehien maite zuen izakia ? ... Edouard-ekin besoz beso ikusi zuenean, sentimentu bitxi batek bultzatu zuen bikotea segitzera, eta momentu berean, bere burua gordetzera. Zoritxarrez, soberan sentitzen zen, alta, nahiko zuen bien artean kokatu. Edouard xarmegarria iduritzen zitzaion, Olivier baino handixeagoa/doi bat handiagoa, itxuraz zaharraxegoa/doi bat zaharragoa. Hari berari hurbiltzea erabaki zuen; horretarako, igurikatzen zuen Olivier joan zedin. Baina zer estakururekin hurbil zekioken ?

Version

Le texte retenu pour cette version est extrait du roman *Piarres I* de Jean Barbier, publié en 1926. Barbier compte parmi les auteurs du début du XX^e siècle qui, dans le prolongement du modèle promu par l'hebdomadaire *Eskualduna*, ont œuvré à l'élaboration d'une forme dialectale renouvelée : le labourdin-navarrais littéraire. Situé à la croisée des deux dialectes mentionnés, ce modèle linguistique demeure proche de la langue parlée, sur laquelle Barbier s'appuie tout particulièrement.

Si certaines copies ont témoigné d'une excellente compréhension du texte, d'autres ont révélé de nombreuses difficultés, sans doute imputables à une connaissance insuffisante de cette forme dialectale du basque. Le jury tient à rappeler l'importance d'une maîtrise solide du socle dialectal, les lauréats du concours étant susceptibles d'exercer dans des établissements situés sur l'ensemble du Pays basque et d'être ainsi confrontés à différentes variétés dialectales dans leur pratique de l'enseignement.

Le jury a été particulièrement surpris par les difficultés rencontrées dans la majorité des copies concernant le lexique lié à la nature et au monde agricole : *pentoka*, *kofoina*, *larre* et *mahasti-aihena* ont souvent été traduits de manière incorrecte. La lecture de textes classiques ainsi que le recours à des lexiques thématiques, tels que le dictionnaire de Tournier et Lafitte (*Lexique français-basque*, 1953), peuvent aider les candidats à pallier leurs lacunes lexicales et à se préparer efficacement à cette épreuve du CAPES.

Hormis ces particularités lexicales, le texte ne comportait pas de difficultés morphologiques ou syntaxiques majeures. Voici quelques erreurs que le jury a relevées dans les copies :

- Plusieurs copies ont traduit *Sorbaldak eman ziozkaten* par 'ils lui mirent des épaules', alors qu'il s'agit clairement d'une construction impersonnelle dans laquelle la troisième personne du pluriel n'entretient aucune de relation anaphorique ou de coréférence avec une proposition précédente. Par conséquent, le segment doit se traduire par 'on lui mit des épaules'.
- Le verbe *ari(tu)* peut indiquer une action sans apporter de nuance aspectuelle. Dans beaucoup de copies, le segment *Kontrabandan ar zadien edo oraino lanean* a été traduit par « Qu'il soit en train de faire de la contrebande ou encore en train de travailler ». *Kontrabandan ari* et *lanean ari* traduisent ici les actions de faire de la contrebande et travailler, et non pas l'aspect progressif.

Voici la traduction proposée par le jury :

Oui, Piarres aimait vraiment son Oihanaldea ! Il ne se sentait bien que là-bas. Qu'il fasse de la contrebande, ou qu'il travaille, c'est pour la maison qu'il œuvrait, cette maison occupait toutes ses pensées. Au départ, Oihanaldea n'était que le sommet d'une petite colline. Mais ensuite, peu à peu, on donna des épaules à ce sommet, et une poitrine, en retournant ici une lande, en aplanissant là quelques buttes, en arrachant les vieux arbres de leurs racines, en faisant grimper des sarments de vigne le long de la côte.

Ainsi, leur grand-père mourût en véritable roi d'un petit royaume. La veille encore, avant de se coucher dans son lit pour la dernière fois, il fit le tour de son royaume dans un tremblement provoqué par la fièvre, caressant de ses chères mains usées par le travail les lourds épis de blé de juillet. Il regarda longuement chaque chose qu'il voyait, du plus profond de ses yeux, comme s'il voulait l'emmener avec lui dans l'autre monde, ne pouvant assouvir ses yeux. Ensuite, quand il entra dans l'étable, les vaches qui y étaient

couchées lui adressèrent un tendre mugissement avec amour, en remuant leurs chaînes... Le chien vint à sa main, lui aussi, demandant une caresse, et ayant salué –pour la dernière fois– les ruches qu’il sentait bourdonner devant les fleurs du jardin, pris d’un grand frisson, il entra d’abord dans la maison, et ensuite... dans son lit.

Analyse des faits de langue (10 points)

La seconde partie de l’épreuve consiste en une analyse critique de faits de langue, qui, lors de cette session 2026 du concours du CAPES, étaient des éléments extraits des deux textes retenus pour le thème et la version.

Le jury tient à souligner qu’il ne s’agissait pas de réexprimer la manière dont certains éléments avaient été traduits, mais bien d’en proposer une description linguistique précise. Ainsi, à la question 2.1.a, plusieurs candidats se sont contentés d’indiquer : « nous avons traduit “à peine” par *pixka bat* », sans en préciser la catégorie grammaticale ni amorcer de réflexion comparative sur les modes d’expression du français et du basque. Le jury rappelle aux futurs candidats du CAPES que cette épreuve a pour objectif de vérifier leur excellente maîtrise des systèmes grammaticaux du français et du basque. Ils ont donc tout intérêt à fournir des analyses grammaticales précises, rigoureuses et étayées.

Ci-dessous, le jury propose quelques éléments de correction relatifs à cette partie consacrée à l’analyse des faits de langue. Pour des explications plus approfondies, les candidats sont invités à se référer aux grammaires mentionnées ci-après, qui constituent également d’excellents outils pour la préparation de l’épreuve :

- *Euskararen gramatika*. Euskaltzaindia. 2021.
- *Grammaire basque (navarro-labourdin littéraire)*. Piarres Lafitte, [1944] 1979.
- *La Grande Grammaire du Français*. Anne Abeillé & Danièle Godard (éd.). Arles : Actes Sud. 2021.
- *La grammaire du français – terminologie grammaticale*, MENJ, 2021.

Questions faisant suite au thème

a) Comment avez-vous traduit *à peine* (l. 11) ? Décrivez deux façons d’exprimer cette nuance en basque.

En basque, il existe deux façons d’exprimer *à peine* :

- En utilisant l’adverbe *doi-doia* placé juste avant l’adjectif.
- En adjoignant le suffixe *-xe* à l’adjectif. En effet, ce suffixe permet d’apporter une nuance à la qualité exprimée par l’adjectif. Plus précisément, lorsqu’il est employé avec un adjectif simple (*handixea*, *ttipixea*), il confère le sens de « un peu » (« un peu grand », « un peu petit »). Employé avec un adjectif portant le suffixe comparatif *-ago*, il permet d’exprimer l’idée de « un peu plus ». C’est le cas ici avec *handixeago* (« un peu plus grand »).

b) Comment avez-vous traduit *c’est lui qu’il résolut d’aborder* (l. 12) ? Comparez les structures syntaxiques du français et du basque. (2p)

La structure *C’est lui qu’il résolut d’aborder* est une construction présentative. Elle met en relief le pronom *lui*, qui est le patient (ou complément d’objet) du verbe *aborder* dans la proposition subordonnée. La langue basque ne possède pas de construction présentative de ce type. La focalisation d’un élément se produit en modifiant l’ordre des mots dans la phrase. L’élément mis en focus est généralement placé immédiatement devant le verbe. Dans cette traduction, l’ordre requis est *hari hurbiltzea*, mais, afin de mieux marquer l’emphase, on peut redoubler le démonstratif *hari* par le pronom réflexif *berari* : *hari berari hurbiltzea erabaki zuen*.

Questions faisant suite à la version

a) Comment expliquez-vous l’usage du datif dans la forme verbale *hil zitzaien* (l.7) ?

En basque, il existe ce que l’on appelle généralement le « datif éthique ». Celui-ci sert à marquer une relation de possession entre les constituants à l’absolutif et au datif dans les structures de type absolutif-datif (par ex. *alaba joan zaio* « sa fille est partie »), ainsi que dans les constructions de type ergatif-absolutif-datif (par ex. *jostailua hautsi dit* « il a cassé mon jouet »). Le terme au datif peut également exprimer que son référent est affecté, directement ou indirectement, par l’action exprimée par le verbe.

b) Analysez la structure *lanean ihartu* (l.9).

Lanean ihartu est une relative non-finie, introduite par le participe passé *ihartu*, typique des dialectes orientaux.

c) Expliquez l'usage de la répétition dans *zola-zolan* (l. 10) et *beha eta beha* (l.11). Est-elle de la même nature dans les deux segments ?

La langue basque recourt très fréquemment à la reduplication pour exprimer différentes nuances. Dans les cas présents, compte tenu de la catégorie grammaticale des éléments concernés ainsi que de leur fonction syntaxique, la reduplication revêt une nature différente dans les deux segments.

- *zola-zolan* : il s'agit de la répétition d'un substantif afin d'exprimer la localisation à l'extrême limite de l'espace désigné par le substantif au locatif. Ainsi, *zolan* signifie « au fond », tandis que *zola-zolan* signifie « au plus profond ». On peut citer comme parallèles *aitzin-aitzinean* « tout devant » (de *aitzinean* « devant ») ou *gibel-gibelea* « tout derrière » (de *gibelea* « derrière »). Dans ce type de formation, la reduplication a généralement une valeur intensive. Seul le second élément reçoit la postposition.
- *beha eta beha* : cette structure repose sur la répétition d'une forme verbale coordonnée par la conjonction *eta* « et ». Elle exprime l'insistance ou la persistance de l'action, en l'occurrence l'attention soutenue avec laquelle le personnage observe ce qui l'entoure. La reduplication confère également une valeur durative au procès et met ainsi en relief la durée de l'action (« de manière prolongée »).

Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle

Le candidat au CAPES externe de basque a le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes : français, histoire et géographie, anglais, espagnol.

Comme précisé précédemment, lors de cette session, certains candidats ont opté pour l'option espagnol, un pour l'option lettres et un pour l'option anglais.

Option espagnol

Durée : 4 heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie compte pour 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

L'épreuve comporte deux parties.

- la première partie de l'épreuve est constituée d'un thème et d'une version.
- la seconde partie porte sur une analyse critique de faits de langue à rédiger en français.

L'épreuve se fonde sur un dossier composé de documents de nature variée dans la langue étrangère mais aussi en français.

Elle vise à apprécier la maîtrise des deux systèmes linguistiques et le passage de l'un à l'autre.

Les copies de l'épreuve de valence espagnol du CAPES Basque ont montré une maîtrise fort diverse des deux systèmes linguistiques, espagnol et français, ce qui a permis de discriminer les copies de manière claire. Les très rares copies ayant démontré des qualités dans chacun des trois exercices – thème, version, et explication de faits de langue – ont ainsi été récompensées par le jury. À l'inverse, les copies ayant mis en lumière des erreurs basiques dans les deux langues ont été fortement sanctionnées.

En ce qui concerne le corrigé de l'épreuve, nous invitons les lecteurs à consulter scrupuleusement le rapport de jury du CAPES d'Espagnol. Les futurs candidats y trouveront sans aucun doute matière à comprendre les enjeux linguistiques des textes à traduire ainsi que la logique et surtout l'exigence de l'explication de faits de langue. En complément de ce rapport fort détaillé, nous tenons à faire part de quelques conseils.

Tout d'abord, il est impératif de maîtriser le système verbal et le fonctionnement grammatical de la phrase simple et complexe dans les deux langues. On ne peut tolérer des fautes d'accord, des oublis de préposition, des conjugaisons incorrectes ou des confusions entre les deux systèmes linguistiques. De même, la qualité orthographique et la connaissance lexicale sont des pré-requis pour pouvoir prétendre transmettre une langue correcte, pertinente, et, si possible, châtiée. Dans l'ensemble le jury a déploré le manque de correction grammaticale et orthographique et la faiblesse lexicale en espagnol et en français, et ce d'autant plus que les textes à traduire ne présentaient pas de difficultés majeures, voire relevaient d'une langue considérée comme simple. Seules deux copies ont fait preuve d'une maîtrise correcte et équilibrée des deux systèmes.

Par ailleurs, l'explication des faits de langue ne doit pas être pensée comme un exercice mineur, à la marge de la traduction. Au contraire, elle constitue une véritable démonstration de la maîtrise des systèmes linguistiques, en soi et de manière contrastive. Aussi cette partie de l'épreuve est-elle cruciale pour évaluer les candidats. Le jury insiste ainsi sur l'importance de bien faire montre, dans les réponses, d'une compréhension fine du fonctionnement de chaque langue. En ce sens, le jury a pu s'étonner de réponses très brèves, qui sont symptomatiques de lacunes linguistiques, d'une méconnaissance de la richesse fonctionnelle de chaque langue, ou bien des enjeux interlinguistiques, indispensables à l'enseignement de toute langue seconde. On peut aussi penser que les candidats n'ont pas consacré suffisamment de temps à cette partie de l'épreuve. Il va de soi que les candidats doivent répondre avec soin à l'ensemble des exercices, qu'il faut être le plus précis possible dans les réponses et, en outre, qu'il est nécessaire d'adapter la théorie aux cas indiqués dans les consignes. En effet, des copies qui font état d'un savoir théorique, généralement appris par cœur, mais qui ne peuvent pas appliquer ce savoir à la pratique dans le texte,

révèlent au bout du compte une difficulté à saisir la singularité de la langue en contexte. Finalement, il convient de rappeler que cette épreuve est la seule à sanctionner une expertise en espagnol depuis le français pour l'enseignement de la valence et que les candidats doivent donc s'y préparer au mieux pour répondre aux exigences du concours et du métier. Il s'agit donc de montrer dans ces exercices la capacité à comprendre finement un texte et en savoir le restituer de manière pertinente et fine depuis/vers l'espagnol, mais aussi d'exposer, de forme claire et la plus précise possible, la maîtrise du fonctionnement linguistique de chaque langue pour mieux en expliquer les convergences et divergences. Une telle rigueur demande bien évidemment un travail soutenu et sérieux au préalable.

Option anglais

Durée : 4 heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie compte pour 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

L'épreuve d'anglais du CAPES externe de basque est commune au CAPES externe et CAFEP (Bac +3) d'anglais. Le jury invite donc à ce titre les candidats à consulter le rapport de l'épreuve du CAPES externe d'anglais 2026 dans lequel ils trouveront une analyse et une correction détaillées de l'épreuve.

L'épreuve en anglais dure 4 heures et se compose de deux parties totalement différentes :

- la première partie comprend un thème et une version d'une dizaine de lignes.
- la seconde partie est une analyse des faits de langue et les questions portent sur un troisième document : on doit rédiger l'analyse en français.

Cette épreuve a pour but d'évaluer la maîtrise des deux systèmes linguistiques et le passage de l'un à l'autre.

Le dossier support de l'épreuve de 2026 était composé de trois documents, A, B et C et l'analyse des faits de langue concernait uniquement le document C.

Première partie de l'épreuve.

L'épreuve de 2026 comportait un thème extrait d'une œuvre de Daniel Rondeau, *Mécaniques du chaos* (2017), et d'un roman de Jonathan Coe, *The Rotters' Club* (2001). Ces deux traductions de textes littéraires contemporains peuvent sembler difficiles à des candidats non-spécialistes qui devront éviter de recourir au calque et de se limiter à une simple traduction lexicale. Seront aussi fortement pénalisées les erreurs dénaturant le sens (contresens, omissions ou calques syntaxiques graves) ou l'absence de maîtrise de la langue cible faisant preuve de lacunes structurelles (barbarismes, non-sens, erreurs de concordance ou ruptures syntaxiques qui entravent la recevabilité). Le jury tient aussi à rappeler que la maîtrise des verbes irréguliers, de l'orthographe, du vocabulaire de la vie courante et des temps et aspects reste un prérequis pour aborder sereinement l'épreuve. Le thème exigeait aussi plus particulièrement de maîtriser les règles de ponctuation spécifiques à chaque langue. Il s'agira aussi de « saisir » l'esprit et la finalité du texte. Le ton, le registre et les figures de style devront être pris en compte. Le jury rappelle à cet égard le besoin de lire le texte plusieurs fois avant de commencer à traduire. Enfin, nous conseillons aux futurs candidats de garder en tête l'importance de la relecture pour des raisons évidentes de corrections et de cohérence.

Ces deux textes ne présentaient pas de difficulté lexicale particulière pour un(e) non-spécialiste, car on peut s'attendre à ce qu'il/elle connaisse le vocabulaire de base ou les mots de la vie quotidienne, par exemple des termes relatifs au voyage en avion dans le thème, ou ceux liés à la description typique d'un pub anglais dans la version. La syntaxe de ces textes était également relativement simple.

Le thème faisait appel aux connaissances du candidat concernant l'emploi des temps, car il comprenait des verbes au passé et au présent, et l'on sait qu'un passé composé, par exemple, ne se traduit pas nécessairement par un present perfect : ainsi, dans la phrase « J'ai reçu la visite, au début de l'hiver, du

« fils d'un officier turc », c'est le prétérit qui s'impose. De la même façon, dans la phrase « J'observe mes semblables, je leur pose des questions [...] », c'est le présent simple qui va renvoyer aux habitudes du locuteur. Une autre difficulté du texte résidait aussi dans la construction des groupes nominaux, autre pierre d'achoppement à laquelle se heurtent les candidats. C'était particulièrement le cas avec des toponymes comme « le site d'Éphèse » (la traduction de « Éphèse » était donnée) ou encore « les rives du lac Tuz », les traductions souhaitées étant respectivement « the Ephesus site », « the site of Ephesus/in Ephesus » et « the shores of Lake Tuz ». Le texte choisi par le jury ciblait aussi l'emploi des déterminants et la traduction des données temporelles, comme dans les segments « au début des années 80 » et « avaient plus de cinq heures de retard », qui renvoient à une langue de tous les jours.

On notera la bienveillance du jury qui est prêt à accepter plusieurs solutions tant qu'elles sont correctes et qu'elles respectent le sens du texte source.

La version, quant à elle, permet d'évaluer la maîtrise de la langue française qui ne doit pas être négligée. Les fautes de grammaire ou de conjugaison doivent en priorité être évitées dans la traduction de l'anglais vers le français. L'exercice de traduction requiert rigueur et rapidité. Tous les segments doivent être traduits et les omissions – les « blancs » – sont lourdement sanctionnées.

Le texte de Jonathan Coe est en fait la description d'un pub (cinq premières lignes), où se rendent deux personnages, Malcolm et Lois : les cinq dernières lignes décrivent plutôt des mouvements avec des verbes très connus (« to take », « to help ») et l'état psychologique de la femme. La traduction de certains mots moins connus comme « beer-pumps » pouvait être déduite du contexte, avec une lecture rigoureuse et attentive. D'ailleurs ne peut que recommander aux candidats même non spécialistes une lecture régulière d'ouvrages de langue anglaise afin d'améliorer leur compréhension des textes littéraires, tout comme on peut aussi leur conseiller de lire fréquemment de la littérature en langue française.

Comme les candidats seront amenés à enseigner la traduction ou à identifier avec leurs élèves les contrastes entre les fonctionnements des langues anglaise et française, il est souhaitable et même fortement recommandé d'acquérir les outils traductologiques requis et notamment d'utiliser les procédés de traduction transférables d'un texte à l'autre comme les transpositions de marques, la recatégorisation grammaticale, l'étoffement, la modulation, le chassé-croisé ou encore le contraire négativé (liste non exhaustive).

Deuxième partie de l'épreuve.

Le document C qui sert de support à l'analyse des faits de langue en français est extrait d'un roman de David Lodge, *Changing Places* (1975), de 17 lignes. Comme le thème, il puise dans le lexique de l'aviation et évoque une situation assez humoristique : deux professeurs de littérature anglaise se trouvent simultanément dans deux avions partant dans deux directions différentes (il s'agit d'un échange de postes), et cela conduit le narrateur hétérodiégétique à s'interroger sur ce qui aurait pu se produire s'ils avaient pu communiquer en empruntant un moyen de transport comme des transatlantiques. Cette saisie du sens général du texte est nécessaire pour bien comprendre qu'il fonctionne en grande partie sur le mode hypothétique. Comme pour la traduction, une lecture rigoureuse et une interprétation du texte sont en effet requises pour analyser les segments proposés. Contexte et cotexte doivent être pris en compte.

L'épreuve se divise en deux sous-parties, d'une part une question de phonologie et d'autre part une analyse linguistique.

Phonologie

Tout comme l'analyse linguistique, la phonologie est une discipline qui demande un travail rigoureux. Le jury encourage donc les futurs candidats à fournir un travail régulier. Au-delà du concours, il s'agit d'acquérir les connaissances nécessaires pour aider ses élèves à mieux acquérir des compétences en langue orale, dimension essentielle d'une langue vivante. La maîtrise des règles d'accentuation (accent principal et accent secondaire, terminaisons accentuées, terminaisons contraignant l'accent sur la syllabe précédente – liste non exhaustive) est un pré-requis pour réussir l'épreuve.

Dans un premier temps, il s'agissait ici de transcrire la terminaison grammaticale <-ed> et de justifier sa prononciation, ce qui est une question relativement courante. Dans un second temps, les candidats devaient donner le schéma accentuel des mots « professors », « simultaneously » et « telescope » et justifier la place de l'accent. Il est donc nécessaire, en amont, d'étudier les règles phonétiques et phonologiques qui régissent l'anglais oral et de se familiariser avec les termes utilisés pour justifier la prononciation, comme « voyelle tendue » ou « phonème vocalique » (dans « played ») ou encore « phonème sourd », « non voisé » (dans « naked »). De la même façon, les candidat.e.s doivent faire appel aux règles d'accentuation tributaires notamment des syllabes : par exemple, « pro'fessors » est accentué sur la pénultième/l'avant-dernière syllabe/la deuxième syllabe. » Le jury peut être surpris que la règle de « -ion », aussi appelée « règle du Lion », ne soit pas connue pour expliquer l'accentuation de « simultaneously ». Dans le mot « telescope », composé néo-classique fondé sur le grec, c'est la première syllabe qui est accentuée.

L'alphabet phonétique international (API) et la description des consonnes et des voyelles doivent faire l'objet d'un apprentissage régulier et rigoureux. Les règles de prononciation et d'accentuation doivent être maîtrisées, de même que la terminologie nécessaire à leur présentation. Les normes sont celles des ouvrages suivants :

ROACH, P., SETTER, J. & ESLING, J. (eds.) (2011). Cambridge English Pronouncing Dictionary. Daniel Jones. 18th ed. Cambridge: Cambridge University Press.

WELLS, J. C. (2008). Longman Pronunciation Dictionary. 3rd ed. London: Longman

Linguistique

L'analyse linguistique a pour but d'évaluer la maîtrise du fonctionnement de la langue anglaise. Il s'agit d'étudier deux segments soulignés selon la méthodologie suivante : d'abord une description puis une analyse du segment. L'utilisation de termes techniques est valorisée mais le jury attend avant tout une explication claire et cohérente des concepts.

Deux faits de langues devaient donc être commentés dans cette seconde partie de l'épreuve : un syntagme nominal (« the international air corridors ») et une séquence verbale complexe (« might have been marked »). Tous les éléments de chaque segment doivent être intégrés à l'analyse. Ainsi, pour le premier, on attendait une étude du nom composé (valeur de la structure NN, fonctionnement de la structure en contexte, comparaison avec d'autres constructions comme N of N et N's N, la détermination, l'adjectif « international » défini comme catégorisant ou classifiant). Pour le second cas, il était nécessaire de bien décrire le syntagme verbal et de s'interroger sur l'emploi de l'auxiliaire modal, du prétérit, de l'emploi HAVE-EN et de la voix passive. La description ne doit pas être seulement une énumération linéaire, mais le/la candidate doit percevoir la hiérarchisation au sein des segments. Quant à l'analyse, elle se fonde sur l'identification des enjeux linguistiques au cœur du segment et sur des manipulations pertinentes du segment afin de montrer pour quelle raison il a été ainsi formé et quelle est sa fonction dans l'énoncé. Par exemple, dans l'analyse du second segment, on peut faire une manipulation avec « can », qui est plus objectif que « might ».

De telles analyses peuvent sembler difficiles aux candidats non spécialistes mais les connaissances nécessaires peuvent être acquises au cours de la formation, notamment en s'appuyant sur des manuels de linguistique et en analysant des segments pris dans des textes d'entraînement au thème et à la version. Les candidats doivent veiller à la clarté et à la logique de leur argumentation qui permet de bien mettre en relief les points essentiels de leur démonstration, et ce de façon synthétique. Ils doivent aussi être soucieux de la correction de la langue. Cette analyse des faits de langue est une démarche pédagogique à part entière.

Il est rappelé aux candidats qu'une correction précise de l'épreuve est consultable dans le rapport de l'épreuve du CAPES externe d'anglais publié chaque année (première épreuve écrite d'admissibilité) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources>

EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Première épreuve d'admission : exposé et échange avec le jury

Durée de la préparation : 3 heures.

Durée de l'épreuve : 1 heure. Chaque partie dure 30 minutes (exposé : 10 minutes, échange : 20 minutes).

Coefficient 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

La première épreuve d'admission est une épreuve disciplinaire qui vise à évaluer la maîtrise de la langue régionale, la solidité des connaissances culturelles du candidat ainsi que sa capacité à analyser un corpus documentaire et à en dégager les enjeux.

Après trois heures de préparation, le candidat est entendu pendant une heure. L'épreuve prend appui sur un dossier composé de quatre documents en langue régionale : un document audio ou vidéo d'une durée maximale de cinq minutes, un ou deux textes et un ou deux documents iconographiques, élaboré en lien avec le thème culturel ou l'axe culturel inscrit au programme de la session du concours.

L'épreuve se déroule en deux parties de trente minutes chacune.

La première, conduite intégralement en langue régionale, est consacrée à l'étude du corpus. Le jury rappelle que le document audio ou vidéo constitue le point d'entrée de cette première partie. Il est donc attendu que le candidat en propose d'abord une présentation précise et organisée : identification de la nature du document, contextualisation, restitution fidèle des informations essentielles, analyse des intentions de communication, des procédés employés et des principaux enjeux. Cette première analyse doit être suffisamment développée pour mettre en évidence la bonne compréhension du document et la qualité de l'expression en langue régionale.

Ce n'est qu'à partir de cette analyse que le candidat est invité à établir des liens avec les autres documents du corpus. Il ne s'agit pas de juxtaposer des commentaires successifs mais de construire une réflexion cohérente montrant en quoi les différents supports se répondent, se complètent, s'opposent ou enrichissent la compréhension de la problématique proposée. Les meilleures prestations sont celles qui organisent l'ensemble du dossier autour d'une démonstration claire, structurée et argumentée, dans laquelle chaque document trouve naturellement sa place.

À cet égard, le jury recommande de bien présenter l'ensemble du corpus et de problématiser avec précision le lien entre le document audio ou vidéo et les autres documents du dossier. Les observations de la session montrent que la qualité de cette mise en relation constitue un élément discriminant entre les prestations. Les résultats ont en effet été inégaux, notamment en fonction du sujet traité par les candidats ; trois corpus distincts étaient proposés cette année.

Dans la seconde partie de l'épreuve, conduite en français, le jury attend du candidat qu'il mette en perspective le dossier afin d'en dégager l'intérêt culturel. Cette analyse peut mobiliser des références relevant des domaines littéraire, artistique, historique, patrimonial, linguistique, géographique, sociétal ou, lorsque le corpus s'y prête, scientifique ou environnemental. Il ne s'agit toutefois pas d'accumuler des connaissances encyclopédiques, mais de montrer en quoi les documents éclairent un aspect de la culture de l'aire linguistique concernée.

La portée interculturelle consiste ensuite à dépasser la seule description de cette culture pour montrer comment les documents permettent de comprendre les relations qu'elle entretient avec d'autres espaces culturels. Le jury apprécie la capacité du candidat à mettre en évidence les phénomènes de rencontre, de circulation, d'influences réciproques, de diversité culturelle ou d'altérité et de citoyenneté, sans s'éloigner du corpus proposé. Les comparaisons doivent rester pertinentes, argumentées et directement fondées sur les documents.

Les constats effectués lors de la session montrent cependant que cette seconde partie demeure insuffisamment maîtrisée par une grande majorité de candidats. Nombre d'entre eux ont cherché à établir des parallèles avec d'autres cultures ou civilisations, mais ont rarement été en mesure d'explicitier les liens

avec les autres cultures disciplinaires mobilisables à partir du corpus. Dans certains cas, cette partie s'est même limitée à une reformulation ou à une traduction de l'analyse conduite en langue régionale, sans réelle prise de distance culturelle ni réflexion interculturelle. Les candidats veilleront donc à distinguer clairement les objectifs des deux parties de l'épreuve afin d'éviter les redites et de développer une véritable mise en perspective culturelle et interculturelle.

Par exemple, le premier corpus proposé mettait en évidence, sur le plan culturel, la place centrale de la musique dans la construction, la transmission et l'évolution de l'identité basque, depuis la figure fondatrice du chanteur-poète José María Iparragirre jusqu'aux expressions contemporaines du rock et de la pop. Il permettait d'observer la continuité d'un patrimoine musical vivant, sans cesse réinterprété, entre tradition orale, création littéraire et productions audiovisuelles actuelles. La musique apparaissait ainsi comme un vecteur majeur de mémoire collective, d'expression artistique et de dynamisme culturel.

Sur le plan interculturel, le corpus montrait que ces formes musicales s'inscrivent dans des circulations esthétiques globales, notamment à travers le rock engagé porté par Fermin Muguruza ou les hybridations entre musique populaire et musique symphonique illustrées par Ken Zazpi avec l'Euskadiko Orkestra. Il mettait en évidence des processus d'emprunts, de réappropriation et de transformation des influences internationales. Enfin, il soulignait que la musique constitue un langage commun favorisant le dialogue entre cultures, la circulation des imaginaires et la compréhension de l'altérité, tout en inscrivant une identité locale dans un espace culturel mondialisé.

Au cours de la préparation, le jury recommande de consacrer un temps spécifique au document audio ou vidéo avant d'aborder les autres supports. Une écoute active, accompagnée d'une prise de notes organisée, facilite l'identification des informations essentielles et des éléments d'analyse. La construction d'une problématique commune au corpus et d'un plan clair constitue ensuite une étape déterminante. Il est préférable de privilégier une démonstration solide et hiérarchisée plutôt qu'un traitement exhaustif mais descriptif de chacun des documents.

La gestion du temps représente un facteur important de réussite. Les candidats gagneront à répartir les trois heures de préparation entre la compréhension approfondie du document audiovisuel, l'analyse des autres supports, la construction de leur argumentation et un temps de relecture de leurs notes. Pendant l'épreuve, le respect du temps imparti est essentiel. Afin de garantir l'égalité de traitement entre tous les candidats, le jury veille au strict respect des durées réglementaires et interrompt l'exposé lorsque celles-ci sont atteintes.

Le niveau de langue constitue un critère majeur d'évaluation.

Dans la première partie, le jury attend une expression en langue régionale fluide, précise et grammaticalement maîtrisée. Au-delà de l'exactitude linguistique, sont appréciées la richesse du lexique, la qualité de la prononciation, l'aisance dans l'argumentation et la capacité à reformuler avec précision les informations issues du document audio.

Les prestations observées lors de la session témoignent globalement d'une bonne qualité de langue, tant en basque qu'en français, même si quelques erreurs ont été relevées. Le jury souligne néanmoins qu'un candidat n'a pas été en mesure de démontrer le niveau C1 attendu en langue basque, rappelant ainsi l'exigence élevée attachée à la maîtrise linguistique dans cette épreuve.

Dans la seconde partie, les candidats veilleront à adopter un français de qualité, caractérisé par une syntaxe rigoureuse, un vocabulaire précis et une argumentation clairement structurée.

Au-delà des compétences linguistiques, le jury attend également du candidat qu'il dispose de connaissances culturelles et disciplinaires solides. Si l'évolution des conditions de recrutement et le niveau licence ne permettent pas toujours l'acquisition d'une culture disciplinaire aussi approfondie que celle autrefois acquise dans le cadre d'une préparation jusqu'au master, certaines lacunes ou erreurs relatives à l'histoire littéraire, culturelle ou artistique demeurent irrecevables. Les candidats sont donc invités à consolider leurs connaissances de l'aire culturelle concernée afin d'être en mesure d'éclairer les documents avec pertinence.

Enfin, les prestations les plus convaincantes sont celles qui témoignent d'une réelle maîtrise disciplinaire, d'une posture professionnelle et d'une capacité à dialoguer avec le jury.

Les questions posées ont pour objectif d'approfondir l'analyse ou d'inviter le candidat à préciser son

raisonnement. Une écoute attentive, une attitude ouverte, une gestion sereine du stress et la capacité à argumenter sans se laisser déstabiliser constituent des qualités particulièrement appréciées.

Lors de cet échange, le jury attend des réponses développées, précises et approfondies. Les candidats doivent veiller à répondre de manière exhaustive aux questions posées et à expliciter clairement leur raisonnement, plutôt que de se limiter à des réponses brèves ou allusives.

Des entraînements réguliers à partir de corpus comparables à ceux du concours demeurent le meilleur moyen de développer ces compétences et d'aborder l'épreuve avec confiance.

Seconde épreuve d'admission : entretien avec le jury

Durée totale de l'épreuve : 35 minutes.

Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

La seconde épreuve d'admission du CAPES externe bac+3 consiste en un entretien de trente-cinq minutes destiné à apprécier la motivation du candidat, sa connaissance des missions de l'enseignant ainsi que sa capacité à se projeter dans l'exercice du métier. Entièrement conduite en français, cette épreuve se décompose en deux temps complémentaires.

Le premier temps, d'une durée de quinze minutes, débute par une présentation de cinq minutes au cours de laquelle le candidat expose les éléments de son parcours, sa motivation et les expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. Cette présentation est suivie d'un échange de dix minutes avec le jury, qui permet d'approfondir les éléments évoqués et d'apprécier la capacité du candidat à analyser son parcours et à expliciter son projet professionnel.

Le jury rappelle qu'une préparation sérieuse de cette présentation est indispensable. Si l'apprentissage par cœur peut constituer un appui rassurant, il peut également devenir contre-productif lorsqu'il conduit à un discours figé, monotone ou monocorde. Les prestations les plus convaincantes sont celles qui reposent sur une prise de parole active, vivante et maîtrisée, permettant au candidat d'adapter son discours aux échanges avec le jury tout en conservant une présentation structurée.

Le second temps de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, prend la forme d'un entretien fondé sur des questionnements variés, comprenant notamment une mise en situation professionnelle. Il permet au jury d'évaluer l'appropriation des valeurs de la République, en particulier du principe de laïcité, la connaissance des exigences du service public d'éducation, la capacité du candidat à se projeter dans le métier, ainsi que sa compréhension des enjeux éducatifs contemporains, notamment ceux liés à la transition écologique et au bien-être des élèves.

Les réponses attendues doivent s'appuyer sur une réflexion professionnelle, des connaissances institutionnelles et les principes qui fondent l'action de l'École. Si une expérience personnelle peut ponctuellement illustrer un propos, il est préférable, voire déconseillé, qu'elle constitue le principal fondement de l'argumentation. Le jury attend avant tout une analyse distanciée et argumentée des situations proposées.

La gestion du temps constitue un élément essentiel de l'épreuve. Afin de garantir une parfaite équité entre les candidats, les différentes séquences sont minutées avec précision et les durées réglementaires sont strictement respectées. Tout dépassement conduit le jury à interrompre le candidat afin d'engager la phase suivante de l'entretien.

En préparation de cette épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de s'entraîner régulièrement à l'oral, notamment par des simulations d'entretien, afin de gagner en aisance et de se familiariser avec le format de l'épreuve. Il est également conseillé de développer une écoute active permettant de répondre avec précision aux questions posées et de construire un véritable échange avec le jury. L'emploi d'un vocabulaire précis, adapté au contexte éducatif, ainsi qu'une posture professionnelle, tant dans l'expression corporelle que dans l'attitude adoptée, contribuent à la qualité de la prestation. Les candidats gagneront également à faire preuve de souplesse intellectuelle en étant capables de nuancer leurs analyses et d'adapter leur réflexion aux différents contextes proposés.

Les candidats sont autorisés à utiliser une montre non connectée ou un chronomètre silencieux afin de gérer leur temps, à la condition que cet équipement ne perturbe en aucune manière le déroulement de l'épreuve.

Enfin, l'entretien est conçu comme un échange dynamique. À ce titre, le candidat ne peut disposer d'un texte préparé à l'avance ni prendre de notes pendant son intervention. Le jury est susceptible d'intervenir à tout moment, que ce soit pour demander une précision, inviter le candidat à approfondir un point de

son raisonnement ou faire évoluer la réflexion vers une nouvelle situation. Les candidats sont donc invités à accueillir ces interventions comme faisant